

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°34 du 10 août 2012

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°14

ARRÊTÉ N° 2986/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG
portant dissolution du cercle Desaix de la base de défense de Clermont-Ferrand.

Du 24 mai 2012

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « réglementation générale ».

ARRÊTÉ N° 2986/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG portant dissolution du cercle Desaix de la base de défense de Clermont-Ferrand.

Du 24 mai 2012

NOR D E F E 1 2 5 1 0 0 6 A

Références :

Code de la défense - Partie réglementaire, III.

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3).

Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2) modifié.

Arrêté du 14 décembre 2009 (JO n° 296 du 22 décembre 2009, texte n° 22 ; signalé au BOC 3/2010 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 111.3.3, 112.2.3, 113.12, 113.7, 114.3.3.2, 510.1.1, 510.1.3, 511-0.1.1, 511-0.2.1, 512.1.1, 512.3.2) modifié.

Arrêté du 5 août 2011 (JO n° 192 du 20 août 2011, texte n° 2 ; signalé au BOC 44/2011 ; BOEM 145.1).

Arrêté n° 1627/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 15 mars 2012 (BOC N° 17 du 13 avril 2012, texte 10 ; BOEM 135.2, 145.1, 724.1.2).

Textes abrogés :

Arrêté du 2 janvier 1991 (BOC/PA N° 1, 2, 3, 4, 5 du 28 janvier 1991, p. 42).

Arrêté du 23 février 1999 (BOC/PA N° 12 du 22 mars 1999, p. 1850).

Arrêté n° 198/DEF/DCSCA du 18 janvier 2011 (BOC N° 4 du 28 janvier 2011, texte 8 ; BOEM 135.2, 145.1, 724.1.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 686.4.1.4

Référence de publication : BOC N°34 du 10 août 2012, texte 14.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6. ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 modifié, portant organisation du service du commissariat des armées ;

Vu l'arrêté du 5 août 2011 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cercles et des foyers des armées créés en application de l'article R. 3412-6. du code de la défense ;

Vu l'arrêté n° 1627/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 15 mars 2012 portant création du cercle de la base de défense de Clermont-Ferrand,

Arrête :

Art. 1er. Le cercle Desaix de la base de défense de Clermont-Ferrand est dissous à compter du 26 avril 2012.

Art. 2. Les biens, droits et obligations de ce cercle sont dévolus au cercle de la base de défense de Clermont-Ferrand.

Art. 3. Le cercle de la base de défense de Clermont-Ferrand est désigné organisme liquidateur du cercle Desaix de la base de défense de Clermont-Ferrand.

Art. 4. Sont abrogés :

- l'arrêté du 2 janvier 1991 ⁽¹⁾ portant changement de dénomination et fusionnement du cercle des officiers et du cercle des sous-officiers de la garnison de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) ;

- l'arrêté n° 142 du 23 février 1999 ⁽²⁾ portant changement de dénomination du cercle mixte de la garnison de Clermont-Ferrand ;

- l'arrêté n° 198/DEF/DCSCA du 18 janvier 2011 portant changement de dénomination du cercle mixte du 92^e régiment d'infanterie à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Art. 5. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 2^e classe,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.

(1) BOC/PA N° 1, 2, 3, 4, 5, du 28 janvier 1991, p. 42.

(2) BOC/PA N° 12 du 22 mars 1999, p. 1850.